



Achat voiture d'occasion

Par rapido

bonjour, je viens vous poser une question concernant l'achat d'une voiture - voilà j'ai signé le 6 juin 2020 au garage renault pour une voiture d'occasion et j'avais droit à la prime de conversion de 3000 euros - aucun souci - et ce jour on m'annonce qu'un décret a été pondu ce jour soit le 10 juin 2020 - et le garage m'annonce que je n'ai plus le droit à cette voiture d'occasion car un décret a été émis ce jour - mais comme j'ai signé le 6 juin 2020 donc date antérieure à ce fameux décret est ce que j'ai le droit de contester ? je vous remercie pour votre réponse ! donc plus le droit à la prime de conversion merci